



PREFET DES LANDES

Le préfet

Mont-de-Marsan, le 14 juin 2017

Affaire suivie par Jean SALOMON
Tél. : 05.58.06.58.04.
jean.salomon@landes.gouv.fr
N°

Monsieur le président,

Par courrier en date du 10 juin 2017 relatif à la procédure en cours de révision du plan d'exposition au bruit (PEB) de la base aérienne 118 (BA118) de Mont-de-Marsan, vous m'indiquez avoir été surpris par l'invitation qui vous a été adressée pour une commission consultative de l'environnement le 6 juin 2017.

La SEPANSO est membre de la CCE ; elle est régulièrement représentée par M. Clavé. Ce dernier était présent à la CCE du 27 mars 2017 au cours de laquelle étaient rappelés les principales échéances à venir et les documents attendus par le secrétariat de la commission.

Les membres présents, dont M. Clavé, ont reçu contre signature un exemplaire complet du projet de PEB en leur précisant, en application de l'article de l'article R112-14 du code de l'environnement, qu'ils disposaient d'un délai de deux mois pour formuler leur avis. A défaut de réponse, l'avis est réputé favorable.

Afin de permettre à chaque membre de la CCE d'être parfaitement informé des différents avis reçus, une CCE a été convoquée le 6 juin 2017 où M. Clavé était représenté par son suppléant M. Ponge.

Dans ce délai de deux mois, je relève que l'association « Les amis de la terre » est la seule à avoir émis un avis explicite défavorable qui a bien été pris en compte. Tous les autres avis transmis à la préfecture étaient favorables.

Si je prends note de l'avis défavorable que vous formulez *a posteriori* et en dehors des délais réglementaires, il ne m'est pas possible de modifier le procès-verbal de la CCE qui s'est réunie le 6 juin 2017 et au cours de laquelle M. Ponge n'a formulé aucune remarque ou observation.

Vous pourrez bien évidemment vous exprimer au cours de l'enquête publique qui débutera le 19 juin prochain. Je vous rappelle toutefois que la CCE dont votre fédération est membre a proposé, à la majorité des membres, de ne pas retenir de zone D.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Frédéric PERISSAT

Monsieur Georges CINGAL
Président de la fédération SEPANSO Landes
1581 route de Cazordite
40300 CAGNOTTE

